



Reprise des cours à compter du 22 juin

publié le 19/06/2020

A l'attention des parents et des élèves du collège

Comme annoncé par le Président de la République ce dimanche 14 juin, tous les élèves doivent reprendre le chemin de l'école à compter du lundi 22 juin, l'enseignement en distanciel cessant donc à compter de cette date. Nous accueillerons donc les élèves dans le respect du nouveau protocole sanitaire que vous trouverez en pièce jointe.

Voici ce qui changera par rapport à la situation que vous connaissiez avant la période de confinement :

- ▶ Les élèves auront leur salle attitrée pour les 2 semaines à venir (comme vous pourrez le constater dans les emplois du temps mis à jour sur Pronote) et seront toujours placés à la même table,
- ▶ Si une distance d'1 m ne peut pas être respectée entre 2 tables occupées par un élève, ceux-ci devront continuer à porter le masque en salle de classe,
- ▶ Le port du masque reste obligatoire lors des déplacements,
- ▶ Au restaurant scolaire, les élèves seront forcément attablés avec des camarades de la même classe afin de limiter les brassages entre élèves. Conformément au protocole, une désinfection des tables sera faite avant l'installation d'autres élèves,
- ▶ La cour de récréation sera répartie en 4 zones correspondant aux 4 niveaux de classes,
- ▶ Un nettoyage des mains au gel hydroalcoolique est prévu avant l'entrée en classe, avant de partir en récréation et avant d'aller au restaurant scolaire, l'accès aux lavabos étant prévu dans les autres cas.

Pour le niveau 3eme, la passation de l'ASSR2 est programmée le vendredi 26 juin après-midi.

Je vous suggère de consulter régulièrement Pronote afin de prendre connaissance d'éventuels changements d'emploi du temps. (J'ai été contrainte de supprimer quelques cours pour permettre un passage de tous au restaurant scolaire dans le respect des consignes sanitaires et de limiter les brassages d'élèves puisqu'il est fortement déconseillé de procéder à des regroupements d'élèves, notamment dans le cadre des enseignements de langues).

Je vous remercie de votre compréhension et vous demande donc désormais d'informer le collège en cas d'absence de votre enfant en privilégiant l'adresse mail suivante : visco.0170056u@ac-poitiers.fr

J'ai également déposé sur Pronote le protocole en date du 17 juin et un courrier à votre attention.

C. LALLEMENT,
Principale

Document joint

 [protocole_sanitaire_v2_du_17_juin_2020](#) (PDF de 358.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.